

Virus de la Variole du Singe (Mpox)



Mise à jour
13/11/2024

Autres dénominations
Monkeypox Virus (Mpox)

Informations relatives à
Cabinets et polycliniques / Médical

Epidémiologie

Agent infectieux

Zoonose causée par Monkeypox virus (Orthopoxvirus, MPXV)

Réservoir

Probablement les rongeurs.

Les singes et les hommes sont des hôtes accidentels.

La maladie est autochtone et cause des cas et parfois des micro-épidémies en Afrique Centrale et de l'Ouest (notamment Nigéria et République démocratique du Congo).

En mai 2022 plusieurs clusters inhabituels ont été déclarés en Europe (Portugal, Espagne, Royaume Uni) notamment parmi les hommes qui ont des rapports sexuels avec des hommes (HSH).

Mode de transmission

Animal à homme : contact avec sang/liquides biologiques d'animal infecté, morsure
Homme à homme : contagiosité avant le développement des lésions cutanées, gouttelettes, contact direct avec les lésions cutanées, contact avec des objets contaminés par le patient, transmission verticale (mère à enfant)

Période d'incubation

Extrêmes : 5 à 21 jours
Moyenne : 8 jours

Durée d'infectiosité

La contagiosité commence à la fin de la période d'incubation et coïncide avec le développement des premiers symptômes (avant le développement des lésions cutanées) et persiste jusqu'à la cicatrisation de lésions cutanées.

Prise en charge du cas positif/suspect

Précautions Standard + Mesures Additionnelles

Mesures Additionnelles GOUTELETTES

Matériel de soins

-  Le matériel de soins est réservé au patient pendant la durée des Mesures Additionnelles
 -  Privilégier le matériel à usage unique (UU)
 -  Prévoir un stock de matériel à UU pour 24h uniquement
-

Mesures de protection/prévention pour le personnel

Hygiène des mains

Hygiène des mains selon les 5 moments de l'OMS avec le produit hydro-alcoolique (PHA)

Gants



Non indiqués en systématique



A porter selon les indications des Précautions Standard (si risque de contact avec des liquides biologiques, muqueuses, peau lésée)

Blouse de protection



Oui, si contact direct avec le patient ou son environnement immédiat



Pas nécessaire si simple passage dans la chambre

Masque de soins

Masque de soins

Lunettes de protection

Non, sauf si projections prévisibles de sang ou de liquides biologiques

Nettoyage/désinfection

Matériel de soins

-  Réservé au patient pendant la durée des Mesures Additionnelles
 -  Dispositifs médicaux a usage multiple: nettoyer et désinfecter après chaque utilisation et en fonction du niveau de risque
 -  Vaisselle : filière habituelle
 -  Privilégier le matériel à usage unique
-

Lit et literie

-  Se désinfecter les mains avant toute manipulation du linge propre
 -  Utiliser les sacs à linge usuels
 -  A la levée des Mesures Additionnelles ou au départ du patient, désinfecter le lit et changer la literie
-

Environnement

-  Utiliser le détergent/désinfectant usuel pour l'entretien quotidien
-  Lors de la levée des mesures ou au départ du patient :
 -  le matériel déposé dans un périmètre > à 2 m sera conservé (boîtes de gants, masques, etc.) sauf en cas de souillures visibles

-  le matériel présent dans un périmètre <à 2 m (environnement proche du patient) sera jeté
 -  Tout le matériel désinfectable présent en chambre sera désinfecté
 -  Les rideaux ou parois de séparation sont à changer/désinfecter selon recommandations HPCI et dans tous les cas si souillures visibles
-

Déchets

Elimination des déchets selon les filières habituelles

Déclaration du cas

Déclaration au médecin cantonal

Cliniciens :

Les médecins et les hôpitaux déclarent es résultats cliniques des cas de variole du singe (Monkeypox) confirmés en laboratoire dans les 24 heures à l'unité des maladies transmissibles de l'Office du médecin cantonal vaudois via le formulaire de déclaration clinique prévu à cet effet (ci-dessous).

-  Le formulaire OFSP à remplir par les cliniciens : [Télécharger ici](#).
 -  En cas de besoin: contacter l'unité des maladies transmissibles de l'Office du médecin cantonal vaudois au +41 21 316 44 53 aux heures de bureau ou le CTMG (centrale téléphonique des médecins de garde en demandant la garde des maladies transmissibles) au 021 213 79 79.
 -  Email de déclaration clinique : infectionsdeclarations@hin.ch
-